

Informations en vue de la demande d'une allocation de mobilité auprès d'un nouvel employeur (attestation de voiture de société)

Le présent document contient les informations qu'un travailleur doit fournir à son nouvel employeur s'il souhaite obtenir ou conserver une allocation de mobilité, déterminée sur la base de la voiture de société qui était mise à sa disposition par son employeur précédent (tel que visé dans l'AR du 16 décembre 2018 déterminant les modalités selon lesquelles les informations nécessaires en vue de la demande d'une allocation de mobilité par le travailleur sont fournies à son nouvel employeur).

Nom, adresse et numéro d'entreprise de l'employeur :

.....

Nom, prénom et numéro de registre national du travailleur :

.....

Date de sortie de service du travailleur :

1. Informations générales	
La mise à disposition de la (des) voiture(s) de société mentionnée(s) dans le présent document était-elle liée à une diminution du salaire ou d'un autre avantage quelconque du travailleur (p. ex. « salary sacrifice ») ?	Oui/non*

2. Données relatives à la (aux) voiture(s) de société mise(s) à disposition durant une période de 12 mois précédant le départ du travailleur	
Voiture de société 1	
Période de mise à disposition	Du (jour/mois/année) au inclus (jour/mois/année)
Valeur catalogue
Type de carburant	Diesel/essence/LPG/gaz naturel/électrique*
Émission CO ₂ (gr/km)
Le travailleur a-t-il payé une intervention personnelle au cours du dernier mois de la mise à disposition ?	Oui/non* Si oui : montant : €
L'employeur a-t-il pris en charge les frais de carburant pour l'utilisation privée du véhicule ?	Oui/non*
Voiture de société 2 (si applicable)	
Période de mise à disposition	Du (jour/mois/année) au inclus (jour/mois/année)
Valeur catalogue
Type de carburant	Diesel/essence/LPG/gaz naturel/électrique*

Émission CO ₂ (gr/km)
Le travailleur a-t-il payé une intervention personnelle au cours du dernier mois de la mise à disposition ?	Oui/non* Si oui : montant : €
L'employeur a-t-il pris en charge les frais de carburant pour l'utilisation privée du véhicule ?	Oui/non*

3. Données relatives à la (aux) voiture(s) de société mise(s) à disposition durant une période de 36 mois à 12 mois précédant le départ du travailleur Attention ! À ne compléter que si le travailleur n'a pas disposé de voiture de société durant les 12 mois complets précédant son départ de l'entreprise.	
Voiture de société 1	
Période de mise à disposition	Du (jour/mois/année) au inclus (jour/mois/année)
Voiture de société 2 (si applicable)	
Période de mise à disposition	Du (jour/mois/année) au inclus (jour/mois/année)

4. Allocation de mobilité Attention ! À ne compléter que si le travailleur bénéficiait d'une allocation de mobilité au moment de son départ de l'entreprise.	
Date à laquelle la voiture de société a été restituée en contrepartie de l'allocation de mobilité (jour/mois/année)
Montant de l'allocation de mobilité mensuelle au moment du départ du travailleur €
Données relatives à la voiture de société échangée contre l'allocation de mobilité :	
- Valeur catalogue
- Type de carburant	Diesel/essence/LPG/gaz naturel/électrique*
- Émission CO ₂ (gr/km)
- Le travailleur a-t-il payé une intervention personnelle au cours du dernier mois de la mise à disposition ?	Oui/non* Si oui : montant : €
- L'employeur a-t-il pris en charge les frais de carburant pour l'utilisation privée du véhicule ?	Oui/non*

Fait à, le

Signature de l'employeur
ou de son délégué

* Biffer la mention inutile.

ALLOCMOB 9 – Attestation allocation de mobilité

Mise à jour du 15.1.2019

Partena – association sans but lucratif – secrétariat social d'employeurs agréé par A.M. du 3 mars 1949 sous le n° 300.

Siège social : Rue des Chartreux 45, 1000 Bruxelles. TVA BE 0409.536.968

Le SSE Partena ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation du présent modèle.